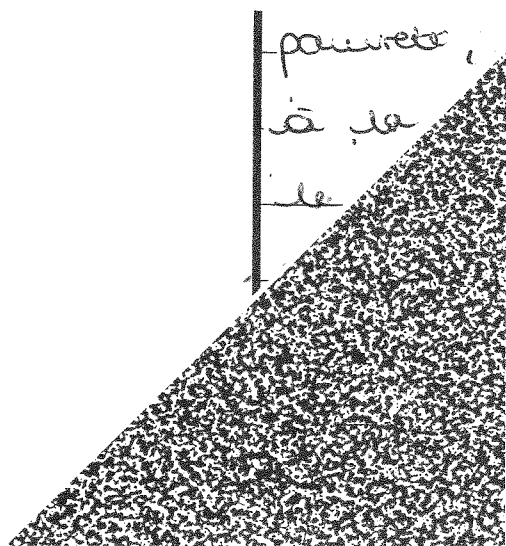


16

Centre Communal d'Action Sociale - Le 4 octobre 2018,
de la ville de X

Rapport à l'attention du
chef de service

Objet : La pauvreté des services



La définition du sénior change régulièrement en fonction de l'évolution de la société et des modes de vie. Avec l'allongement de l'espérance de vie et l'allongement de la durée du travail / départ en retraite, le sénior peut se subdiviser en plusieurs niveaux de la cinquantaine jusqu'à 80 ans.

Si plus d'un français sur trois dit avoir déjà fait l'expérience de la pauvreté, la situation semble encore plus préoccupante pour les personnes âgées.

Bien que le nombre de dossiers de surendettement est en baisse en 2014 et 2017 et bien que la pauvreté a tendance à baisser chez les personnes âgées (création du minimum vieillesse, entrée en masse des femmes dans le monde du travail) des nombreuses personnes sont encore touchées par ce fléau.

En effet, à l'échelle de notre commune, en l'

espace d'une semaine, cinq couples de retraités ont formulés le souhait d'un accompagnement pour une démarche de surendettement.

Ce rapport permettra d'avoir une approche globale sur ce phénomène de pauvreté des personnes âgées (I). Il proposera également des solutions adaptées pour répondre aux besoins du public cible (II).

I La pauvreté des personnes âgées, un véritable fléau pour notre société.

La pauvreté touche de nombreuses personnes âgées. Certaines causes expliquent ce phénomène. Des solutions existent pour diminuer ce fléau et aider au mieux les personnes âgées.

A) Etat des lieux en France et des causes de la pauvreté des personnes âgées.

Bien que la pauvreté touche davantage les jeunes que les retraités, 3,3% des retraités sont considérés comme pauvres (touchant moins de 840 euros par mois). Les retraités représentent 10% des pauvres en France soit un peu plus d'un million de personnes. 23% des personnes en surendettement sont des seniors âgés de 55 ans et plus.

Plusieurs causes expliquent ce phénomène de

paupériste, à savoir : le développement du crédit à la consommation par des taux qui augmentent le surendettement des jeunes seniors et autres personnes âgées. La libération du crédit rechargé hypothécaire ou de ^{prêt} mariage hypothécaire rechargé a aussi accru la situation d'endettement des personnes âgées.

La facilité d'accès aux crédits à la consommation par les seniors et les retraités est aussi une cause. Ils utilisent ces crédits pour des achats personnels mais aussi pour aider leurs enfants et petits enfants. Les retraités font aujourd'hui partie de la "génération pivot", c'est à dire qu'ils dépensent beaucoup pour leurs enfants et petits-enfants mais aussi pour leurs parents du fait de l'allongement de la vie.

Une autre cause est la méconnaissance des droits. En effet 30% des seniors ne font pas de demande d'aide car ils ne connaissent pas leurs droits. 20% des personnes âgées qui pourraient prétendre à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ne le font pas par manque de connaissance.

La numérisation des demandes administratives ne fait qu'augmenter cette précarité du fait que les personnes âgées ont difficilement accès à l'outil informatique. Pour terminer la part de la consommation énergétique dans le budget

mensuel est aussi

une explication. 55% des plus de 60 ans consacrent 10% de leur budget aux factures d'énergie. Le chômage des seniors et la stagnation des retraites a également un impact.

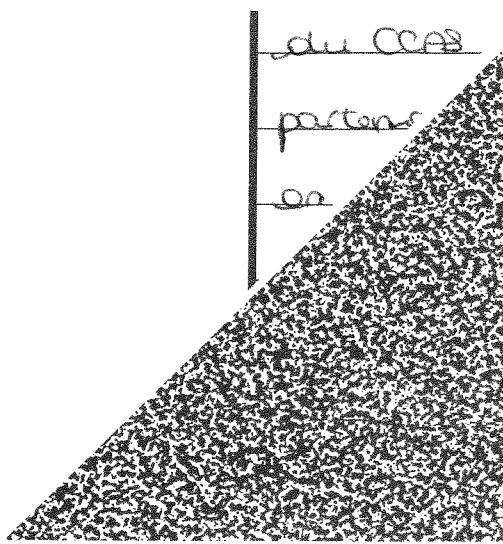
B) Les solutions existantes à l'échelle nationale, locale et individuelle et les conséquences

Afin d'aider les personnes en situation précaire à payer leurs factures énergétiques, l'état propose des chèques énergie qui permettent de payer une partie des dépenses.

Des sites tels que Selectra permettent également aux seniors des achats groupés afin de bénéficier de tarifs négociés et voir les factures d'énergie diminuer.

L'exonération de la taxe d'habitation permettra également à certains ménages d'économiser.

Au niveau individuel, pour lutter contre la précarité les personnes peuvent réduire les factures et dépenses inutiles. La vente d'articles et



bien sûr, certaines personnes permettront une entrée d'argent.

L'appel à la solidarité familiale peut également être une solution.

Cette précarité a une conséquence non négligeable auprès des personnes âgées à savoir l'isolement social. En effet plus des seniors connaissent une situation économique difficile, plus les risques d'isolement augmentent = moins de sorties, moins d'activités, plus de stress et la tendance au repli sur soi augmente. L'association Monalisa a monté un maillage national pour recréer le lien social avec des personnes âgées au travers d'équipes citoyennes départementales.*

Face à ces constats comment le CCAS de X peut agir afin que le phénomène ne s'accroît pas sur la commune ?

* La Banque de France met également en site ses lignes afin d'accompagner gratuitement et de manière financière les citoyens.

II. Lutter contre la pauvreté des personnes âgées, une volonté forte portée par le CCAS de X

A) Le respect de la déontologie, une priorité

Tout au long du projet et des différentes actions menées il sera impératif de veiller au respect du travail social et de la déontologie.

Il sera important de rendre les seniors acteurs du projet et être à l'écoute de leurs besoins. Il sera nécessaire de faire preuve de non jugement, de neutralité, d'équité et d'impartialité. Le respect du secret professionnel et partagé sera au cœur des pratiques.

En tant que fonctionnaires le respect de la loi n° 483 du 20 avril 2015 relative à la déontologie, aux droits et devoirs du fonctionnaires sera respecté.

B) Une méthodologie de travail rigoureuse et des solutions adaptées.

Un comité de pilotage présidé par le Président du CCAS et composé d'élus notamment d'élus aux affaires sociales, sera créé. Ce comité regroupera également des professionnels

du CCAS en lien avec les personnes âgées, les partenaires sociaux tels que le Département en tant que chef de file de l'action sociale, la CPAM, la CAF, la MSA et diverses associations de personnes âgées.

En tant qu'assistant socio éducatif j'animerai le groupe de travail qui définira un cahier des charges et un calendrier de travail.

Un diagnostic sera fait sur les besoins.

Un appui sera fait sur l'analyse des besoins sociaux du CCAS. Des rencontres auront lieu avec les différentes structures en lien avec les personnes âgées en précarité afin d'avoir un retour de besoins recensé. Les personnes âgées de la commune seront également interrogés quand à leurs besoins au travers d'un questionnaire remis par la mairie communale. La Banque de France sera également un partenaire important.

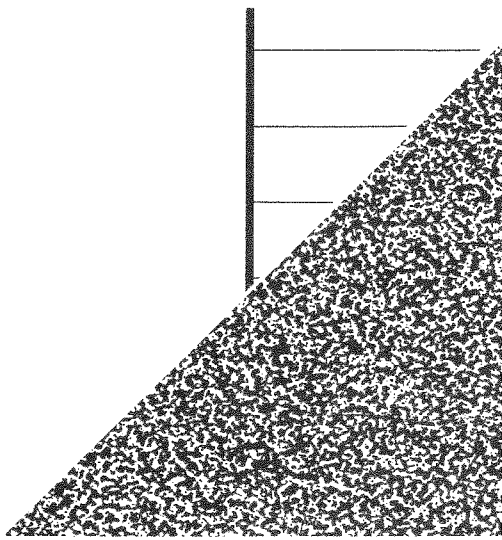
Des propositions à l'échelle des professionnels seront proposées avec notamment la création d'un "observatoire local des précaires" mis en place à Perpignan. C'est un outil de partage de données, d'analyse partenariale, d'aide à la décision autour d'un espace interdisciplinaire alliant intelligence universitaire et pratique de terrain. Pour cela, il faudra se

se rapprocher de l'université la plus proche,
faire une étude de faisabilité d'un tel
projet sur notre commune et élaborer les
outils nécessaires pour répondre aux besoins des
seniors précaires

Ce projet pourra être porté par un étudiant
en stage sous la responsabilité du chef de
service du CCAS.

Des actions de prévention à destination
des seniors seront proposées par l'assistant
social éducatif du CCAS. Des ateliers d'informa-
tion collectives pour être proposées afin d'informer
les personnes quant à leurs droits, les dispositifs
existants et les professionnels qui peuvent les
aider. Des entretiens individuels seront
également proposés aux personnes souhaitant
un suivi budgétaire avec la CAF.

Des permanences ^{d'information} de la Banque de France pourront
être proposées. Des temps d'aide pour les



posés par des temps de permanences.

Il conviendra que les professionnels soient formés en amont à la question de la précarité (formation CVFPT) mais également aux différentes démarches administratives informatisées.

Une évaluation des différents projets sera faite tout au long de la mise en place de manière à pouvoir adapter les actions aux besoins. Une évaluation de l'observatoire local des "précarités" se fera sur le court terme dans un premier temps pour s'assurer de la compréhension de cet outil auprès de partenaires et sur le long terme quant à son utilité.

L'évaluation des actions collectives et individuelles se fera annuellement de manière qualitative (est ce que les thèmes couvrent, résultats positifs) et quantitative (nombre de participants,

diminution du nombre de personnes déposant un dossier de demande.

Les habitants seront informés des différentes actions par le biais de la communication locale (presse, mensuel communal). Les différents acteurs locaux seront informés afin d'orienter les publics intéressés.